



COTATIONS DE LA SAGE-FEMME LIBERALE

OBJECTIF GENERAL

Améliorer la pratique professionnelle libérale des sages-femmes en améliorant leur connaissance du cadre législatif. Améliorer la rentabilité.

FORMATRICE

Marie-Josée FALEVITCH
Sage-femme

PUBLIC/EFFECTIF

DUREE

FORMAT/LIEU

Participants : sages-femmes libérales

Effectif prévu : 20

Durée : 7 heures / 1 journée de 7 heures de webinaire

Format : visio-conférence

Lieu : visio-conférence

PRE-REQUIS

Diplôme de sage-femme

ACCESSIBILITE

HANDICAPES

Formation accessible aux personnes handicapées. Nous

LA PEDAGOGIE

- **Cohérence autour de trois axes : savoir, savoir-faire et savoir être**

- **Méthodes pédagogiques cognitives,**

Activités pédagogiques interactives ou cognitives

Pédagogie inversée :

- Cours magistraux, pré-tests et évaluation des pratiques
- Présentation de diaporamas et de documents
- Cas cliniques
- Echanges

- **Modalités d'évaluation**

Pré-évaluation des besoins et objectifs des participant.e.s en amont de la connexion. Pré-test, post-test, cas cliniques, évaluation de formation à chaud et à distance (environ 1 mois après la fin de formation)

OBJECTIFS

Améliorer sa pratique professionnelle libérale en matière de consultations par l'amélioration de sa connaissance du cadre législatif.

Améliorer son épanouissement au travail en prenant et respectant sa place dans le système de santé par la connaissance aiguisée de ses compétences et de la convention.



FALEVITCHFORMATION
@GMAIL.COM



04 66 03 39 88

contacter si vous nécessitez un accompagnement spécifique pour suivre nos formations.
falevitchformation@gmail.com

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

L'inscription se fait en ligne. Les délais d'accès vont de la réception du paiement et du contrat et jusqu'à 48h avant le début de la formation

FINANCEMENT

URPSSF DE LA REUNION

MATERIEL PEDAGOGIQUE

Tableau blanc numérique.
Diaporamas.
Plateforme de visioconférence interactive.
Questionnaires en ligne.

PROGRAMME

Journée 1 - Les COTATIONS

La NGAP (nomenclature générale des actes professionnels)
La CCAM
Grille tarifaire / cotations
Les dernières mises à jour des cotations
La convention SF : les points importants – les avenants
La NGAP et la CCAM : actes réalisés par les SF, les subtilités, ce que l'on peut faire, ce qui est illicite. Les obligations de cotations, le cumul des actes...
La prise en charge des examens et actes par l'Assurance Maladie/Maternité
Les feuilles de soin : papier / télétransmission
Les dispenses d'avance de frais
La facturation et le paiement des actes
Les actes hors nomenclature, les dépassements d'honoraire
Exercices pratiques

Evaluations

Mis à jour le 11/05/2023



**FALEVITCHFORMATION
@GMAIL.COM**



04 66 03 39 88